

RÉSOLUTION N° 471

PROGRAMME-BUDGET 2008-2009

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.503(07), « Projet de Programme-budget 2008-2009 »;

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- a) À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres »;
- b) À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;
- c) À l'article 14.b, que le Comité exécutif a pour attribution « d'examiner le projet de programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et de formuler à cet égard les observations et les recommandations qu'il estime approprié »;

Que le Directeur général a soumis le projet de Programme-budget 2008-2009 à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Vingt-septième réunion ordinaire, et que ledit projet satisfait aux normes établies en matière de structure et de contenu,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture :

1. D'approuver l'affectation globale du montant annuel de 31 267 572 \$ÉU au Fonds ordinaire du Programme-budget 2008-2009, dont 27 167 572 \$ÉU provenant des quotes-parts des États membres et 4 100 000 \$ÉU, des recettes diverses, ce dernier montant étant composé de 3 600 000 \$ÉU provenant des recettes prévues pour l'année et d'une somme pouvant atteindre 1 000 000 \$ÉU au titre du Fonds des recettes diverses, à raison de 500 000 \$ÉU pour chaque année de l'exercice biennal.
2. D'approuver l'affectation des ressources du Programme-budget 2008-2009 pour chacun des chapitres, priorités stratégiques, domaines d'action et principaux objets de dépenses énumérés dans le document IICA/CE/Doc.503(07), « Projet de Programme-budget 2008-2009 », dont le résumé figure à l'annexe A jointe à la présente résolution.
3. D'autoriser le Directeur général à effectuer les transferts entre les chapitres du Programme-budget 2008-2009, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 10 % et qu'il n'influe pas de façon substantielle sur les priorités approuvées.
4. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution, dans le cas où les recettes globales de l'exercice budgétaire 2008 y 2009 seraient inférieures aux recettes estimées pour l'exercice biennal susmentionné. Le Directeur général informera le Comité exécutif et le Conseil si cela doit se produire.

ANNEXE A
PROGRAMME-BUDGET 2008-2009
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE
(milliers de \$ÉU)

CHAPITRE	2008			2009		
	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	TOTAL	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	TOTAL
I : SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	24 290,3	3 587,9	27 878,2	24 290,3	3 587,9	27 878,2
<i>Priorités stratégiques</i>						
1. Commerce et compétitivité des agroentreprises	6 077,6	922,0	6 999,6	6 077,6	922,0	6 999,6
2. Technologie et innovation	5 447,4	574,4	6 021,7	5 447,4	574,4	6 021,7
3. Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	5 079,6	935,6	6 015,2	5 079,6	935,6	6 015,2
4. Développement des collectivités rurales	3 672,2	710,2	4 382,4	3 672,2	710,2	4 382,4
5. Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	1 792,8	206,0	1 998,9	1 792,8	206,0	1 998,9
6. Repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et modernisation de leurs institutions	2 220,8	239,6	2 460,4	2 220,8	239,6	2 460,4
II. FRAIS DE DIRECTION	1 292,5	82,8	1 375,3	1 292,5	82,8	1 375,3
Bureau du Directeur général	629,0	20,0	649,0	629,0	20,0	649,0
Direction de l'administration et des finances	663,5	62,8	726,3	663,5	62,8	726,3
III. FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS¹	1 103,2	0,0	1 103,2	1 103,2	0,0	1 103,2
Organes de direction	400,0	0,0	400,0	400,0	0,0	400,0
Assurances	320,0	0,0	320,0	320,0	0,0	320,0
Pensions	262,7	0,0	262,7	262,7	0,0	262,7
Tribunal administratif de l'OEA	25,0	0,0	25,0	25,0	0,0	25,0
Vérification externe	95,5	0,0	95,5	95,5	0,0	95,5
IV. MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT	481,6	429,4	911,0	481,6	429,4	911,0
TOTAL	27 167,6	4 100,0	31 267,6	27 167,6	4 100,0	31 267,6

^{1/} Quote-part de Cuba non comprise